

## Objet : Devenez administrateur de la Fédé !

### Chers travailleurs et administrateurs des maisons médicales membres de la fédération des maisons médicales

Lors de notre prochaine **AG statutaire du 22 mai 2018**, se déroulera l'élection de nouveaux administrateurs en vue de renouveler une partie du **Conseil d'Administration**. Devenir administrateur est un plaisir, mais aussi un investissement.

Nous appelons les équipes des MM à **soutenir** vivement leurs travailleurs lorsqu'ils désirent s'investir dans les différents organes de la Fédé. Et surtout les soutenir à se présenter à l'élection de nouveaux administrateurs à la prochaine AG.

### Le CA c'est quoi ?

C'est **l'organe de décision de la fédération**. Il est **composé à 100% de travailleurs** de maisons médicales.

Les statuts prévoient que :

- Le Conseil d'administration est gardien de la finalité, des valeurs et des missions ;
- Il veille à la réalisation des objectifs de l'association et à l'application des décisions de l'Assemblée générale;
- Il a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association en dehors des actes réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale. (...)
- Il est responsable du respect des obligations légales de l'asbl (statuts, documents à déposer aux greffes, ...).

Concrètement :

- Il statue sur les orientations stratégiques, les notes stratégiques et argumentaires, les plans d'action et les budgets prévisionnels afférents ainsi que sur les règles générales de gestion présentés par le Comité de Direction ;
- Il décide des orientations financières de l'institution. Sur proposition du Comité de Gestion, il statue sur les bilans financiers et définit les budgets qui seront soumis à l'approbation de l'AG ;
- Il contrôle a posteriori la gestion de l'asbl et l'application des orientations générales et des plans d'action (gestion budgétaire, gestion des ressources humaines, orientation politique, stratégies et programmes) et plus largement les missions du Comité de direction.
- Il statue sur toute nouvelle proposition de programmes, de projet ou d'action non prévue dans le plan opérationnel entraînant un changement d'orientation ou des dépenses supplémentaires au budget voté.
- Il suit, à chaque CA, l'avancement d'un ou des dossiers politiques et statue sur les questions posées par le Secrétaire Général et/ou le Bureau Stratégique.
- Il nomme les membres du Comité de Direction, les Permanents politiques et les Responsables de Programme et Services. Il débat et arbitre toute question que le Bureau du CA ou le Comité de Gestion jugent utile de lui soumettre, sur proposition du Comité de Direction, ou des administrateurs eux-mêmes.
- S'il en est le garant, le CA délègue la gestion journalière et la représentation au Comité de Direction.

Par ailleurs, le Conseil d'administration prépare, convoque, organise et préside, les AG. Dans ce cadre il travaille sur base de propositions du Comité de Direction et /ou du Bureau du CA. Enfin, il gère les interpellations des MM adressées au CA, en veillant à ce qu'une réponse adaptée leur soit envoyée.

Le CA doit aussi être représentatif :

- Des régions (Bruxelles et Wallonie) et dans la mesure du possible des différents coins de la Belgique
- Des modes de fonctionnement (au forfait ou à l'acte)

- Des différents métiers qui existent en maison médicale

## Concrètement c'est quoi être administrateur à la FMM ?

- 1 CA par mois, le mercredi de 14H à 18H + 1CA budgétaire 1x/trimestre.
- 1 journée de mise au vert par an.
- Prévoir un temps de lecture des dossiers et de préparation des réunions, les documents sont envoyés 1 semaine à l'avance.
- Différents mandats sont partagés entre administrateurs : GT thématiques, bureau stratégique, collège de coordination, accueil des nouveaux membres et des requalifications, intergroupes, groupe financement, dossier informatique, fond de soutien des MM.
- Pour certains rôles plus particuliers (président, vice-président, secrétaires et trésoriers) : 1 Bureau (3h) par mois pour préparer les points de CA.
- De temps à autre il y a aussi des visites de maisons médicales, pour parler d'une problématique concrète ou vérifier qu'un candidat membre rentre bien dans les critères de membres.

Ça fait beaucoup de temps et d'investissement. Le travail du CA est donc **dédommagé par des jetons de présence durant les heures de réunion et du remboursement des frais de transport.**

## Pourquoi devenir Administrateur ?

**Cette Fédération est votre Fédération**, elle est pensée et fonctionne pour qu'elle soit dirigée par les travailleurs du mouvement auquel elle bénéficie. **Le CA reflète la vitalité du mouvement.**

En tant qu'administrateur vous êtes **représentatif de l'ensemble des maisons médicales.**

Les enjeux traités par la fédération existent sous une forme ou un autre dans les maisons, cependant c'est à un **échelon collectif** que se trouvent les leviers d'actions pour un changement politique et pour un appui élargi aux équipes du mouvement. Vous voyez une **dynamique intéressante** ou au contraire vous **souhaitez améliorer les choses**, venez construire avec nous

## Et la fédération, elle sert à quoi ?

La fédération a pour mission de **promouvoir une politique de santé basée sur le système de santé, organisée au départ des soins de santé primaires.**

L'objectif de la FMMCSF sera plus particulièrement de **soutenir les maisons médicales**, collectifs de santé et associations de santé intégrées constituées d'équipes pluridisciplinaires non hiérarchisées qui cherchent à développer des modes de dispensation de soins de santé primaires qui répondent à ces critères, notamment selon le modèle de centre de santé intégré. La promotion de cette politique se réalise :

- en favorisant la création de maisons médicales, en défendant et en soutenant des équipes s'engageant dans cette politique ainsi que par la communication et l'échange entre les différentes maisons médicales ;
- par l'étude, l'information, l'analyse, la réflexion, l'expérimentation, la recherche et l'évaluation de toute solution dans les domaines de l'organisation, du fonctionnement et du financement des structures. La communication, l'éducation permanente, la formation continue favorise la réalisation du modèle.
- par la diffusion et la défense des concepts auprès de la population, des responsables de politique de santé, des organisations sociales et des institutions de formation des travailleurs de santé.
- Dans le domaine général de la santé, la FMMCSF a pour objectif l'évaluation des facteurs influençant la santé d'une population (conditions de travail, habitat, environnement, alimentation, niveau culturel, ...) et la participation à toute action visant à modifier favorablement ces facteurs.
- Dans le domaine concret de l'organisation des soins de santé, la FMMCSF favorisera l'expérimentation d'autres modes de dispensation des soins avec évaluation, mise en commun et confrontation de ces

expériences. Dans le même ordre d'idées, la FMMCSF soutiendra toute recherche théorique ou pratique concernant le contrôle et la participation d'usagers dans l'organisation de la dispensation des soins.

- La FMMCSF établit une solidarité entre ses membres et/ou leur fédération wallonne ou bruxelloise. Elle a notamment pour objectif de défendre leurs intérêts de quelque nature qu'ils soient, en ce compris ceux de leur fédération wallonne ou bruxelloise, à l'égard de tout tiers ou autorité politique ou publique.
- En outre la FMMCSF est mandatée par ses membres pour les représenter comme fédération d'employeurs dans les organes officiels de la concertation sociale.
- La FMMCSF a également pour objectif de défendre les intérêts des travailleurs de ses membres, ou de leur fédération wallonne ou bruxelloise, lorsque ceux-ci sont en rapport avec leur objectif social.
- A plus long terme, la FMMCSF a pour but de participer à l'élaboration d'une politique de santé sur base des expérimentations vécues dans les maisons médicales et les collectifs de santé qui constituent la FMMCSF elle-même. La FMMCSF veut aussi, à long terme, promouvoir le développement d'un autre type de formation à la médecine et aux professions paramédicales, tant dans le curriculum même des études que dans l'enseignement continu et dans l'enseignement complémentaire.

## Qui peut postuler ?

Tous les travailleurs de maisons médicales membres de la fédération. De préférence soutenus par leur Maison Médicale.

Le CA est composé de 8 à 12 administrateurs effectifs et le même nombre de suppléants, élus pour des mandats de 2 ans. Les représentants des membres adhérents ne peuvent constituer plus d'un tiers des administrateurs, mais ils y ont bel et bien une place.

Il ne peut y avoir qu'un seul administrateur par maison médicale.

## Que recherchons-nous ?

Pour garantir la **représentativité**, nous souhaiterions :

- Actuellement, étoffer le nombre de représentants de Bruxelles et rajouter quelques Wallons
- Nous avons envie de combler les fonctions manquantes ou insuffisamment représentées, notamment : Infi, MG, Kiné, AS, Psy,

Bien sûr, **tous les profils sont les bienvenus!**

Etre administrateur nécessite aussi quelques **compétences**, que vous possédez, ou êtes prêts à acquérir :

- Capacité à donner son avis, débattre et prendre des décisions collectives
- Capacité d'abstraction pour représenter l'ensemble du mouvement des maisons médicales
- Capacité de replacer les questions qui se posent dans une stratégie globale

## Comment postuler ?

Faites parvenir votre **candidature écrite et motivée** au Président du CA : « [eric.cazes@fmm.be](mailto:eric.cazes@fmm.be) » avant le **18 avril 2018**. Se proposer plus tard est possible, mais n'est pas souhaitable, car l'AG doit pouvoir évaluer les candidatures des administrateurs sur base de la candidature écrite envoyée avec la convocation à l'AG.

## Besoin de plus d'info ?

N'hésitez pas à prendre contact avec : « [unequestionauca@fmm.be](mailto:unequestionauca@fmm.be) » pour y formuler vos remarques, questions, critiques, et marques de soutien.

## *Le Conseil d'Administration*

FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES et des collectifs de santé francophones asbl

boulevard du Midi 25/5 - 1000 Bruxelles ■ 02 514 40 14 ■ [fmm@fmm.be](mailto:fmm@fmm.be) ■ [www.maisonmedicale.org](http://www.maisonmedicale.org)